

37

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

47749

15 - Innovation, attractivité, Europe

Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 - Soutien au projet pilote Beaulieu porté par l'Université de Rennes

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 septembre 2021 relative à l'engagement du Département sur le volet enseignement supérieur et recherche du contrat de

plan Etat-Région 2021-2027 ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 29 août 2022 relative à l'ajustement de la maquette financière du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 et à l'approbation des conventions de sites déclinant le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 ;

Expose :

Conformément au schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui vise notamment à soutenir les établissements breilliens et à favoriser un développement équilibré de ce secteur en Ille-et-Vilaine, le Département a renouvelé son engagement en faveur du volet enseignement supérieur, recherche et innovation du contrat de plan Etat-Région pour la période 2021-2027, en session du 23 septembre 2021 et en Commission permanente du 29 août 2022.

Dans ce contexte, l'Université de Rennes sollicite le soutien du Département pour une opération immobilière d'ampleur sur le campus de Beaulieu. Cette opération s'inscrit dans le programme global de modernisation et de transition environnementale des campus de l'Université de Rennes (« campus 2030 »). Ce plan global pose des objectifs forts en matière de modernisation et rationalisation des espaces (objectif de contraction spatiale de 20 %) et en matière environnementale (objectif de réduction par quatre de sa facture énergétique).

Dans ce cadre, l'Université souhaite déployer un pilote de rénovation consistant en une opération globale qui puisse démontrer la capacité de l'Université à s'engager dans la massification de la rénovation énergétique, en passant d'une ingénierie "à façon" qui détermine une solution singulière pour un bâtiment singulier, à une ingénierie "de méthode" qui détermine des solutions reproductibles par sous-ensembles homogènes, qui permettent in fine de restituer des caractères singuliers à chaque bâtiment.

Ce pilote de rénovation a été traduit opérationnellement par un accord cadre mono-attributaire de conception-réalisation notifié fin 2021. La séquence 1 de ce pilote vise à la restauration des qualités thermiques des enveloppes de 16 bâtiments répartis sur 3 campus rennais de l'Université. Un premier volet de ce pilote de rénovation, concernant 7 bâtiments du campus de Villejean, a été financé par le plan de relance de l'État.

Le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 a retenu le financement de 6 bâtiments situés sur le campus de Beaulieu (bâtiments 13, 14A, 15, 22-23, 24, 25). La massification des travaux, telle que prévue dans l'accord-cadre mono-attributaire de conception-réalisation devrait permettre d'inclure, dans l'enveloppe prévue au contrat de plan Etat-Région, 2 bâtiments supplémentaires (bâtiments 26 et 27). L'approche globale retenue pour ce projet justifie que les financements ne soient finalement pas répartis par bâtiment mais rassemblés en une enveloppe globale pour permettre un maximum de travaux et avoir une gestion adaptée au profil de l'opération.

Le projet pilote Beaulieu représente un coût estimatif retenu au contrat de plan Etat-Région de 21.040.000 €. Le Département est appelé à financer cette opération à hauteur de 1.599.700 €.

Décide :

- d'attribuer au titre du contrat de plan Etat-Région 2021-2027, une subvention de 1.599.700 € à l'Université de Rennes détaillée dans l'annexe jointe ;

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Université de Rennes, relative au projet pilote Beaulieu, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231177

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation